



Extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal de Beaufort-en-Anjou
Séance du Mardi 9 Mai 2017

REÇU EN PREFECTURE

Le 16 mai 2017

VIA DOTELEC - Dematis

16, rue de l'Hôtel de Ville
CS70005
Beaufort-en-Vallée
49250 Beaufort-en-Vallée
Tél. 02 41 79 74 60
mair@beaufortenvallée.fr

L'an deux mille dix sept, le Mardi 9 Mai, à 19 heures 30, le Conseil municipal de Beaufort-en-Anjou, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Siège de la commune nouvelle (Mairie de Beaufort-en-Vallée - 1er étage), en session ordinaire du mois de mai, sous la Présidence de M. Jean-Charles TAUGOURDEAU, Député-Maire.

Étaient présents : M. Jean-Charles TAUGOURDEAU, Mme Maryvonne MEIGNAN, M. Serge MAYE, Mme Marie-Pierre MARTIN, M. Jean-Jacques FALLOURD, Mme Sylvie LOYEAU, M. Philippe TESSERAU, Mme Frédérique DOIZY, M. Patrice BAILLOUX, M. Jean-François CHANDELILLE, M. Didier LEGEAY, Mme Claudette TURC, Mme Marie-Christine BOUJUAU, M. Alain BERTRAND, M. Philippe OULATE, M. Thierry BELLEMON, M. Marc FARDEAU, Mme Sonia POCQUEREAU-LE RICHE, Mme Nathalie VINCENT, Mme Virginie PIERRE, Mme Sandra ROGEREAU, Mme Bénédicte PAYNE, Mme Séverine MAUSSION, M. Gérard GAZEAU, Mme Marie-Dominique LAMARE, M. Fabrice LECOINTRE, M. Jean-Philippe ROPERS, Mme Angélique VIONNET

Étaient absents avec procuration : M. Luc VANDELDELLE donne pouvoir à M. Serge MAYE, M. Jean-Michel MINAUD donne pouvoir à Mme Claudette TURC, M. Rémi GODARD donne pouvoir à M. Patrice BAILLOUX, Mme Carole CHARRON-MONTAGNE donne pouvoir à Mme Sonia POCQUEREAU-LE RICHE, M. Jérémy CHAUSSEPIED donne pouvoir à Mme Bénédicte PAYNE, M. Christophe LOQUAI donne pouvoir à Mme Marie-Dominique LAMARE, Mme Nathalie SANTON-HARDOUIN donne pouvoir à M. Gérard GAZEAU

Étaient absents: M. Jean-Claude DOISNEAU, Mme Catherine DENIS, M. Romain PELLETIER, M. Yvonnick HODE, Mme Cécile BERNADET

A été nommé secrétaire de séance : Mme Claudette TURC

Objet : Accueil périscolaire - Tarifs pour l'année 2017/2018

Le Conseil municipal,

Vu l'avis favorable de la commission Education et Temps Scolaire du 27 avril 2017,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOpte les tarifs suivants pour l'année scolaire 2017/2018 :

Quotient	Tarif au % d'heures - Elèves beaufortais	Tarif au % d'heures Elèves hors commune
Jusqu'à 398 €	0,29 €	0,38 €
398,01 € à 485,00 €	0,31 €	0,40 €
485,01 € à 592,00 €	0,33 €	0,42 €
592,01 € à 778,00 €	0,35 €	0,44 €
778,01 € à 1145,00 €	0,38 €	0,52 €
Plus de 1 145,00 €	0,40 €	0,54 €

PRÉCISE que :

- Pour l'application de ces tarifs, le quotient familial retenu est celui calculé par les organismes versant les prestations familiales (CAF, MSA, régimes spéciaux) ; à défaut

de production du document de l'organisme prestataire, le tarif de la tranche la plus haute est appliqué,

- Tout quart d'heure commencé est dû en intégralité,

- La fréquentation des études surveillées est facturée trois quarts d'heure indivisibles et le temps passé en accueil périscolaire, à la suite de l'étude surveillée, est facturé selon le barème ci-dessus,

- Lorsque les parents retirent leur enfant au-delà de l'heure de fermeture de l'accueil périscolaire, le service est facturé pour chaque quart d'heure commencé à son coût réel, quel que soit le nombre d'enfants de chaque famille (une seule facturation pour tous les enfants d'une même famille), soit :

Premier 1/4h de dépassement :	6 €
Deuxième 1/4h de dépassement :	7 €
Troisième 1/4h de dépassement :	8 €
Quatrième 1/4h de dépassement :	9 €
Quart d'heure supplémentaire :	15 €

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,
Fait et délibéré au siège de la commune nouvelle, les jour, mois et an ci-dessus.

Convocation du 03/05/2017

Nombre de conseillers en exercice : 40

Présents : 28

Conformément à l'article 2121-25 du

Code Général des Collectivités Territoriales,
un extrait de la présente a été affiché à la
porte de la Mairie le Mardi 16 Mai 2017.



Le Député-Maire,
Jean-Charles TAUGOURDEAU



16, rue de l'Hôtel de Ville
CS70005
Beaufort-en-Vallée
49250 Beaufort-en-Anjou
Tél. 02 41 79 74 60
maire@beaufortenvallee.fr

Extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal de Beaufort-en-Anjou
Séance du Mardi 9 Mai 2017

REÇU EN PREFECTURE

Le 16 mai 2017

VIA DOTEL-EC - Dematis

Siège de la Commune

L'an deux mille dix sept, le Mardi 9 Mai, à 19 heures 30, le Conseil municipal de Beaufort-en-Anjou, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la commune nouvelle (Mairie de Beaufort-en-Vallée - 1er étage), en session ordinaire du mois de mai, sous la présidence de M. Jean-Charles TAUGOURDEAU, Député-Maire.

Étaient présents : M. Jean-Charles TAUGOURDEAU, Mme Maryvonne MEIGNAN, M. Serge MAYE, Mme Marie-Pierre MARTIN, M. Jean-Jacques FALLOURD, Mme Sylvie LOYEAU, M. Philippe TESSERAU, Mme Frédérique DOIZY, M. Patrice BAILLOUX, M. Jean-François CHANDELILLE, M. Didier LÉGEAY, Mme Claudette TURC, Mme Marie-Christine BOUJUAU, M. Alain BERTRAND, M. Philippe OULATE, M. Thierry BELLEMON, M. Marc FARDEAU, Mme Sonia POCQUEREAU-LE RICHE, Mme Nathalie VINCENT, Mme Virginie PIERRE, Mme Sandra ROGEREAU, Mme Bénédicte PAYNE, Mme Séverine MAUSSION, M. Gérard GAZEAU, Mme Nathalie SANTON-HARDOUIN, Mme Marie-Dominique LAMARE, M. Fabrice LÉCOINTRE, M. Jean-Philippe ROPERS, Mme Angélique VIONNET

Étaient absents avec procuration : M. Luc VANDEVELDE donne pouvoir à M. Serge MAYE, M. Jean-Michel MINAUD donne pouvoir à Mme Claudette TURC, M. Rémi GODARD donne pouvoir à M. Patrice BAILLOUX, Mme Carole CHARRON-MONTAGNE donne pouvoir à Mme Sonia POCQUEREAU-LE RICHE, M. Jérémy CHAUSSEPIED donne pouvoir à Mme Bénédicte PAYNE, M. Christophe LOQUAI donne pouvoir à Mme Marie-Dominique LAMARE

Étaient absents : M. Jean-Claude DOISNEAU, Mme Catherine DENIS, M. Romain PELLETIER, M. Yvonnick HODE, Mme Cécile BERNADET

A été nommé secrétaire de séance : Mme Claudette TURC

Objet : Restaurants scolaires - Tarifs pour l'année 2017/2018.

Le conseil municipal,
Vu l'avis favorable de la commission Education et Temps Scolaire du
27 avril 2017,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOpte les tarifs pour l'année scolaire 2017/2018 :

Elèves de maternelle et d'élémentaire (applicable aux stagiaires accueillis dans les écoles) :

Quotient	Tarifs des élèves de maternelle et d'élémentaire		Tarifs dans le cadre d'un PAI (les parents fournissant l'intégralité du repas)	
	Elèves de la commune nouvelle de Beaufort en Anjou	Elèves hors commune	Elèves de la commune nouvelle de Beaufort en Anjou	Elèves hors commune
Jusqu'à 398 €	2,83 €	3,25 €	1,64 €	2,08 €
398,01 € à 485,00 €	2,88 €	3,30 €	1,66 €	2,10 €
485,01 € à 592,00 €	3,16 €	3,58 €	1,99 €	2,43 €
592,01 € à 778,00 €	3,28 €	3,70 €	2,05 €	2,49 €
778,01 € à 1145,00 €	3,33 €	3,75 €	2,09 €	2,53 €
Plus de 1145,00 €	3,40 €	3,81 €	2,14 €	2,57 €

Enseignants et adultes : 6,60 €

PRECISE que pour l'application de ces tarifs, le quotient familial retenu est celui calculé par les organismes versant les prestations familiales (CAF, MSA, régimes spéciaux) ; à défaut de production du document de l'organisme prestataire, le tarif de la tranche la plus haute est appliqué,

SOLLICITE la prise en charge par le Centre Communal d'Action Sociale de la gratuité des repas pour certaines familles dont la situation précaire serait insoutenable,

DECIDE que le personnel du service des affaires scolaires pourra déjeuner au titre des avantages en nature, ceux-ci étant, comme la réglementation le prévoit, soumis à charges sociales et imposition sur le revenu.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,
Fait et délibéré au siège de la commune nouvelle, les jour, mois et an ci-dessus.

Convocation du 03/05/2017

Nombre de conseillers en exercice : 40

Présents : 29

Conformément à l'article 2121-25 du
Code Général des Collectivités Territoriales,
un extrait de la présente a été affiché à la
porte de la Mairie le Mardi 16 Mai 2017.



Le Député-Maire,
Jean-Charles TAUGOURDEAU



Extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal de Beaufort-en-Anjou
Séance du Mardi 9 Mai 2017

REÇU EN PREFECTURE

Le 16 mai 2017

L'an deux mille dix sept, le Mardi 9 Mai, à 19 heures 30, le Conseil municipal de Beaufort-en-Anjou, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Siège de la commune nouvelle (Mairie de Beaufort-en-Vallée - 1er étage), en session ordinaire du mois de mai, sous la présidence de M. Jean-Charles TAUGOURDEAU, Député-Maire.

16, rue de l'Hôtel de Ville
CS70005
Beaufort-en-Vallée
49250 Beaufort-en-Anjou
Tél. 02 41 79 74 60
maire@beaufortenvallee.fr

Étaient présents : M. Jean-Charles TAUGOURDEAU, Mme Maryvonne MEIGNAN, M. Serge MAYE, Mme Marie-Pierre MARTIN, M. Jean-Jacques FALLOURD, Mme Sylvie LOYEAU, M. Philippe TESSEREAU, Mme Frédérique DOZY, M. Patrice BAILLOUX, M. Jean-François CHANDELILLE, M. Didier LEGEAY, Mme Claudette TURC, Mme Marie-Christine BOUJAU, M. Alain BERTRAND, M. Philippe OULATE, M. Thierry BELLEMONT, M. Marc FARDEAU, Mme Sonia POCQUEREAU-LE RICHE, Mme Nathalie VINCENT, Mme Virginie PIÉRE, Mme Sandra ROGÉREAU, Mme Bénédicte PAYNE, Mme Séverine MAUSSON, M. Gérard GAZEAU, Mme Nathalie SANTON-HARDOUIN, Mme Marie-Dominique LAMARE, M. Fabrice LECOINTRE, M. Jean-Philippe ROPERS, Mme Angélique VIONNET

Étaient absents avec procuration : M. Luc VANDELDE donne pouvoir à M. Serge MAYE, M. Jean-Michel MINAUD donne pouvoir à Mme Claudette TURC, M. Rémi GODARD donne pouvoir à M. Patrice BAILLOUX, Mme Carole CHARRON-MONTAGNE donne pouvoir à Mme Sonia POCQUEREAU-LE RICHE, M. Jérémy CHAUSSEPIED donne pouvoir à Mme Bénédicte PAYNE, M. Christophe LOQUAI donne pouvoir à Mme Marie-Dominique LAMARE

Étaient absents : M. Jean-Claude DOISNEAU, Mme Catherine DENIS, M. Romain PELLETIER, M. Yvonnick HODE, Mme Cécile BERNADET

A été nommé secrétaire de séance : Mme Claudette TURC

Objet : Temps d'activités périscolaires- Tarifs pour l'année 2017/2018.

Le conseil municipal,
Vu l'avis favorable de la commission Education et Temps Scolaire du 27 avril 2017,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de fixer le tarif de la participation aux Temps d'Activités Périscolaires à 1 € par séance de 45 minutes,

DECIDE de ne pas appliquer ce tarif aux enfants lors des temps de repos (sieste),

SOLLICITE la prise en charge par le Centre Communal d'Action Sociale de la gratuité de la participation à ces activités, pour les enfants de certaines familles dont la situation précaire serait insoutenable, sur la base de 40 séances maximum par enfant et par année scolaire.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,
Fait et délibéré au siège de la commune nouvelle, le jour, mois et an ci-dessus.

Convocation du 03/05/2017
Nombre de conseillers en exercice : 40
Présents : 29
Conformément à l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, un extrait de la présente a été affiché à la porte de la Mairie le Mardi 16 Mai 2017.



Le Député-Maire,
Jean-Charles TAUGOURDEAU